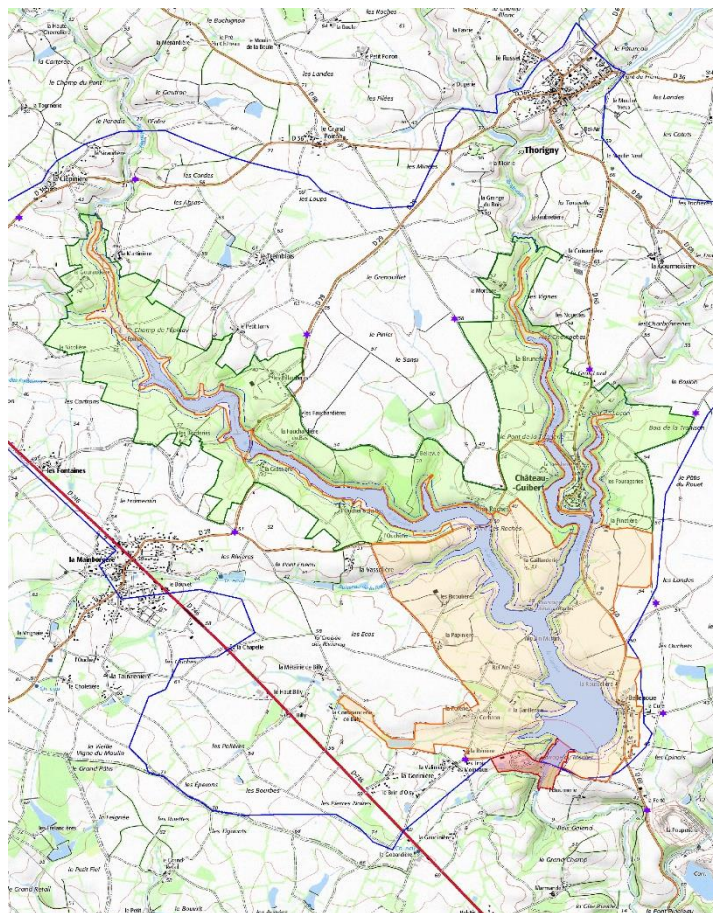


Département de la Vendée

COMMUNES DE CHATEAU – GUIBERT, THORIGNY,
RIVES DE L'YON (ST FLORENT DES BOIS)



Retenue du Marillet

ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE PORTANT SUR LA REVISION DES
PERIMETRES DE PROTECTION DE LA RETENUE DU MARILLET UTILISEE POUR LA PRODUCTION
D'EAU POTABLE

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Yves SCHALDENBRAND
Commissaire enquêteur

1.CONCLUSIONS

1. Généralités

La retenue du Marillet découle de la construction entre 1984 et 1986 d'un barrage sur la rivière éponyme, lui-même complété par un second ouvrage sur la Moinie, affluent du Marillet. Elle se situe sur la commune de Château- Guibert, au sud de l'agglomération de La Roche sur Yon, préfecture de la Vendée.

Trois cours d'eau principaux s'y jettent ; le Marillet, la Moinie et le Tourteron

Elle a une superficie de 117ha pour un volume stocké de 7 200 000m³

Cette retenue est principalement destinée à la production d'eau potable qui est traitée dans une usine située en rive droite du barrage.

En amont de sa construction, elle a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de 1981 déclarant d'utilité publique les travaux de sa construction par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Mareuil sur Lay.

Cet arrêté fixait déjà l'établissement, autour de la prise d'eau, d'un périmètre de protection immédiate et d'un périmètre de protection rapprochée en application du Code la Santé publique.

La retenue appartient au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Vendée -VENDEE EAU- depuis fin 2017,

1.1. Rappel de l'objet de l'enquête

La présente enquête a pour but de réviser les actuels périmètres de protection de la retenue du Marillet et d'obtenir par un arrêté préfectoral, une déclaration d'utilité publique (DUP).

Il s'agit d'une enquête conjointe avec une enquête parcellaire conduite simultanément et faisant l'objet du même dossier d'étude.

1.2. Dossier mis à l'enquête

Un premier dossier d'enquête a été élaboré, à la demande du SIAEP de la Région de Mareuil sur Lay, par les bureaux d'études IEA OUEST et Géo Hydro Investigations en vue d'une révision des périmètres de protection de la retenue du Marillet.

Il a consisté en une étude préalable à la mise en place des périmètres de protection, établie à partir de données de 2008 et finalisée en avril 2011.

Un second dossier, plus particulièrement axé sur l'enquête publique et les formalités administratives a été constitué au cours de l'année 2018.

Le dossier dématérialisé était consultable sur le site internet de Vendée Eau, soit en direct, soit via un lien vers Vendée Eau mis en place par la commune de Château-Guibert sur son propre site internet.

Le dossier « papier » était disponible dans la mairie des communes de Château-Guibert et Thorigny et consultable aux heures d'ouverture au public.

1.3. Concertation

Le projet de révision des périmètres de protection, a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation et de délibérations bien en amont de la présente enquête publique.

- Le 03 novembre 2009, présentation de la zone d'étude préalable à la révision des périmètres de protection de la retenue d'eau potable du Marillet animée par Vendée Eau et IEA Ouest.
- Le 28 mars 2013, réunion de concertation avec le monde agricole
- Le 05 décembre 2014, réunion de concertation avec les agriculteurs et les élus
- Le 27 novembre 2017, réunion de bureau du SIAEP Vallée du Marillet suivie de la demande d'ouverture d'une enquête publique via la délibération n°2017VAM04BU01
- Le 10 janvier 2019, réunion publique de présentation du projet de périmètres de protection autour de la retenue d'eau potable du Marillet

1.4. Désignation

J'ai été désigné par la décision n° E18000274/44 du 23 octobre 2018 par M. Le Président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à cette enquête.

2. Déroulement de l'enquête publique

Elle a été initiée par une délibération du 27 novembre 2017 prise par le bureau du SIAEP Vallée du Marillet (devenu Vendée Eau depuis le 1^{er} janvier 2018) demandant l'ouverture d'une enquête publique.

L'arrêté préfectoral n°18-DRCTAJ/1-692 du 29 novembre 2018 en fixe le cadre et les modalités.

Rappelons qu'elle s'est déroulée du 15 au 29 janvier 2019.

2.1 Affichage

L'affichage de l'avis d'enquête a été effectué 8 jours au moins avant son ouverture et jusqu'à son dernier jour, soit :

- du 27 décembre 2018 au 29 janvier 2019 à la mairie de Château-Guibert (siège de l'enquête),
- du 20 décembre 2018 au 29 janvier 2019 à la mairie de Thorigny
- du 04 janvier au 29 janvier 2019 à la Mairie de St Florent des Bois, commune déléguée de Rives de l'Yon,

à l'extérieur des locaux et visible de la voie publique.

En outre, cet avis était également présent sur le site internet de la préfecture de la Vendée ainsi que sur celui de la commune de Château-Guibert.

2.2 Annonces légales

Elles ont été faites conformément à la réglementation, soit :

- Ouest France des 03 et 17 janvier 2019

- Le Journal du Pays yonnais des 03 et 17 janvier 2019

2.3 Permanences

Au nombre de quatre, elles se sont tenues, en mairie de Château-Guibert, dans une salle située de plain-pied :

- Mardi 15 janvier 2019, de 09h30 à 12h30 ;
- Jeudi 17 janvier 2019, de 14h30 à 17h30 ;
- Mardi 29 janvier 2019, de 09h30 à 12h30

En mairie de Thorigny, dans la salle des associations, également de plain-pied :

- Vendredi 25 janvier 2019, de 14h30 à 17h30

2.4 Registres

Les 2 registres d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, cotés et paraphés par mes soins et destinés à recevoir les observations du public, étaient à disposition dans les deux mairies précitées aux heures d'ouverture au public.

2.5 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, toutes les personnes qui se sont présentées ont été reçues ce qui a entraîné la prolongation de 0h30 de la première permanence compte tenu de l'affluence.

Aucun incident n'a été à déplorer.

La coopération du personnel communal et des élus concernés a été très satisfaisante.

2.6 Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée le mardi 29 janvier 2019 à 12h30, à l'issue de la dernière permanence et de la fermeture des locaux de la mairie.

Les registres d'enquêtes ont été clos par les maires de Château- Guibert et Thorigny.

A l'issue de ma dernière permanence à Château-Guibert j'ai emporté les registres d'enquête ainsi que le dossier d'enquête et j'ai fait de même dans l'après-midi du même jour à la mairie de Thorigny.

Une vérification a permis de constater qu'aucun courrier postal ou électronique n'était en instance.

3. Observations

Le registre de Château-Guibert contient 10 observations écrites, un courrier et un courriel.
Le registre de Thorigny contient 2 observations écrites.

4. PV Synthèse et mémoire en réponse

J'ai remis et commenté le Procès-verbal de synthèse le 05 février à Madame Sandrine Savinaud, en charge du dossier au sein de de Vendée Eau, qui l'a fait signer par le Président, M. Éric Rambaud et me l'a retourné le 7 février.

J'ai reçu le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, par courriel le 19 février et le 22 février par courrier postal.

Examen de l'intérêt du projet

Avantages :

- Il actualise des périmètres de protection d'une retenue d'eau potable destinée à la consommation humaine non révisés depuis 28 ans
- Plusieurs communes vont bénéficier d'une sécurité renforcée en matière de préservation de la qualité de la ressource.
- Les nouveaux périmètres prennent plus en compte la réalité du terrain que d'une manière purement comptable
- Les risques potentiels de pollution accidentelle sont mieux identifiés
- La réglementation dans les différents périmètres a été revue et renforcée
- Les servitudes sont toutefois bien graduées selon le périmètre, de manière à ne pas impacter outre mesure les exploitants et propriétaires concernés
- Aucune expropriation n'est envisagée par le porteur de projet ce qui limite les atteintes potentielles à la propriété privée
- Le projet va tout à fait dans le sens des objectifs du SDAGE Loire- Bretagne ainsi que dans ceux du SAGE du Lay

Inconvénients :

- Comme pour tout projet de ce type, impactant une surface importante, en l'occurrence, environ 950ha, tous périmètres confondus, les servitudes grevant certaines parcelles seront lourdes pour certains exploitants, de même que pour certains propriétaires privés,
- C'est un projet coûteux puisqu'estimé entre 760 000 et 780 000€, hors cas particuliers, en indemnisations, mesures compensatoires, travaux et coût des prestataires
- Certaines restrictions, voire interdictions de droits à construire et de limitations des activités agricoles, selon le périmètre concerné

2. AVIS

Vu le déroulement de l'enquête conforme à la réglementation en vigueur,

Vu l'information complète du public en amont et au cours de l'enquête,

Vu l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique,

Vu l'absence d'avis défavorable et de contre-proposition au projet,

Vu les réponses apportées par Vendée Eau aux questions et observations formulées dans le procès-verbal de synthèse,

Vu le résultat de l'enquête,

Regrettant qu'une partie du dossier d'enquête n'ait pas été actualisée,

Mais considérant

- Que son impact n'a pas empêché le bon déroulement de l'enquête et l'information du public
- Que les nouveaux périmètres de protection sont mieux adaptés à la réalité du terrain
- Qu'aucune expropriation n'est envisagée, que les atteintes à la propriété privée seront limitées,
- Que les servitudes qui en découleront seront indemnisées
- Qu'il n'y a pas d'atteinte portée à d'autres intérêts publics,
- Que le projet va dans le sens des enjeux du SDAGE Loire -Bretagne et le SAGE du Lay,
- Que son intérêt est démontré au regard de la protection de la santé publique
- Que l'examen objectif de l'intérêt du projet démontre que les avantages l'emportent largement sur les inconvénients,

J'émetts un

AVIS FAVORABLE

A la révision des périmètres de protection de la retenue du Marillet utilisée pour la production d'eau potable située sur les communes de Château-Guibert, Rives de l'Yon et Thorigny, préalable à la déclaration d'utilité publique.

A Mouzeuil Saint-Martin, le 25 février 2019

Yves Schaldenbrand



Le commissaire enquêteur